



M. Rhéaume de Prévost, propriétaire de Construction Progerex, offre à sa clientèle un gadget qui fait fureur, soit une calculatrice dont le couvercle s'ouvre et se retourne à 45 degrés devenant ainsi un petit support.

Il y a fort longtemps que certains doutent de la rentabilité du recyclage. Le maire de New-York vient de décider de suspendre le recyclage du verre, du plastique et du carton parce qu'il n'y a pas de marché pour ces résidus et qu'il est plus économique de les enfouir.

L'expert François Fortin vient de confirmer ce fait à La Presse. Les seuls matériaux dont la récupération est rentable, c'est l'aluminium et le papier-journal. Tout un débat de fond de poubelle!

Si vous voulez connaître les salaires des PDG des grandes entreprises, allez à www.sedar.com. Choisissez Français et ensuite : Profil des sociétés. Vous y trouverez toutes les sociétés ouvertes par ordre alphabétique. Cliquez, par exemple, sur la lettre N et choisissez Nortel Network. Cliquez et allez à « visualiser documents ». Alors votre curiosité sera satisfaite.

Saviez-vous que vous pourriez organiser avec l'aide d'un des nombreux guides de Prévost une descente en canot de Mont-Rolland à Prévost. Un trajet d'environ 2 heures. Vous pouvez aussi prendre les arrangements afin que vos vélos vous attendent à la Gare de Prévost.

Grande commotion la semaine dernière sur la rue Larivée. On croyait à une noyade quand un enfant autistique a soudainement disparu. Heureusement, il avait fait une petite fugue et il a été retrouvé sain et sauf.

Par ailleurs, dans la même journée, St-Hippolyte a déploré une autre noyade survenue dans une piscine familiale.

Sessions d'information gratuite sur la sécurité en piscine

Chaque été, les médias nous informent de nouvelles attristances concernant les noyades dans les piscines résidentielles. Bonne nouvelle, la Croix Rouge a donné un cours le vendredi 5 juillet dernier à la piscine municipale de Prévost, où soixante enfants ont pu bénéficier de toutes les informations sur la prévention des accidents et des noyades.

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

1. Objet des projets et demande de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 juillet 2002 sur le projet de règlement numéro 310-55, le Conseil de la Ville de Prévost a adopté le second projet de règlement, décrit ci-dessous, lors de sa séance régulière du 8 juillet 2002.

Ce second projet de règlement modifie le règlement de zonage numéro 310 et contient des dispositions qui peuvent faire l'objet de demandes de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës à celles-ci, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Second projet de règlement numéro 310-55-1 intitulé :

« Amendement règlement de zonage 310 tel qu'amendé (modification de zones pour usages commerciaux, marge avant pour terrain d'angle, superficie garage, escalier extérieur) et contenant les dispositions suivantes du règlement 310-55) »

Ce règlement a pour objet de :

- a) créer la zone P-364 et autoriser des usages communautaires et certains usages commerciaux;
- b) agrandir la zone C-331 à même la zone H-332;
- c) augmenter le nombre de logement permis dans la zone C-224;
- d) modifier la superficie permise pour un garage;
- e) autoriser les escaliers extérieurs dans la cour latérale;
- f) modifier la marge avant pour un terrain d'angle dans les zones H-234 et H-244;
- g) ajouter certaines spécifications pour la transformation de bâtiments existants en habitation multifamiliale.

Une demande relative à ces dispositions peut parvenir des zones visées P-354, C-331, H-332, C-224, H-234, H-244, et des zones contiguës, H-204, P-205, I-208, H-209, P-211, H-230, H-231, H-232, H-236, H-301, C-304, C-316, P-362, C-318, C-322, H-323, H-325, C-330, C-331, C-229, H-235, P-354, P-355, H-212, P-223, C-233, H-234, P-238, P-241, H-242, H-215, C-224, H-239, H-244, H-246, R-210, C-226, C-227, H-228 et C-245, à la condition qu'une demande provienne de la zone à laquelle elle est contiguë.

Les dispositions mentionnées au paragraphe précédent sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement aux zones mentionnées. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habilitées à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Les zones concernées par ce second projet de règlement sont:

Zones visées

P-354: Cette zone correspond au parc linéaire « Le P'tit Train du Nord ».

C-331: Cette zone comprend les terrains situés de part et d'autre du boulevard du

Curé-Labelle entre les rues Principale et des Frangins.

H-332: Cette zone se situe entre les rues Principale et des Frangins à l'arrière des lots adjacents au boulevard du Curé-Labelle et s'étend jusqu'au « le Parc régional de la Rivière-du-Nord »;

C-224 : Cette zone comprend les terrains situés de part et d'autre de l'intersection de la rue Canadiana et du boulevard du Curé-Labelle.

H-234: Cette zone comprend une partie des terrains du Clos-Prévostois. Elle inclut en entier ou en partie les rues Clos-Toumalin, Clos-de-Giron, Clos-des-Artisans, Clos-du-Marquis et Clos-Frantin.

H-244: Cette zone comprend les terrains situés sur le côté est du boulevard du Curé-Labelle entre la rue Beauséjour et la rue Clavel.

Zones contiguës

H-204: Cette zone comprend les terrains situés à l'arrière de la Place Lesage.

P-205: Cette zone correspond à la station de pompage du chemin du Lac-Écho.

I-208: Cette zone correspond aux terrains de la scierie PBF.

H-209: Cette zone correspond au domaine des Patriarches. Cette zone inclut en entier ou en partie les rues des Frangins, des Patriarches, du Monarque, des Gaillards, des Anciens, des Nobles, des Gouverneurs, Montée du Terroir, de la Sucrerie, chemin de l'Héritage, des Gamins, des Bolets, du Patrimoine, des Trilles, montée des Sources, du Terroir, du Mas, de la Souvenance et de la Sucrerie.

P-211 : Cette zone correspond aux terrains du Centre de jeunesse Shawbridge.

H-230: Cette zone comprend les terrains adjacents aux rues Beaulieu, Guénette, Filiatruault, du Vallon et Levasseur.

H-231: Cette zone comprend les terrains situés à l'extrémité des rues Guénette et Levasseur.

H-232: Cette zone correspond à la terrasse des Pins. Elle inclut en entier ou en partie les rues Allaire, Gariépy, Danis, Labonté, du Parc, Trudeau, Richer, Thibault, Guindon, Lauzon, Quéllette, Brière, Vendette et Curé-Frantin.

H-236: Cette zone comprend les terrains situés entre les terrains de la scierie PBF et le domaine des Patriarches.

H-301: Cette zone comprend des terrains situés à l'arrière des immeubles portant les numéros civiques 3041 au 3059 boulevard du Curé-Labelle.

C-304: Cette zone correspond aux terrains situés sur le côté est du boulevard du Curé-Labelle de part et d'autre de l'intersection de la rue de la Station.

C-316: Cette zone comprend les terrains situés entre les numéros civiques 2989 au 3009 boulevard du Curé-Labelle.

P-362: Cette zone comprend les terrains situés à l'extrémité de la rue Doucet.

C-318: Cette zone comprend les terrains situés de part et d'autre de la rue Doucet.

C-322: Cette zone comprend les terrains situés en bordure du boulevard du Curé-Labelle entre la rue Richer et la limite arrière des terrains adjacents à la rue Lesage.

H-323: Cette zone comprend les terrains adjacents aux rues Lesage, Paquette et Valiquette.

H-325: Cette zone comprend les terrains adjacents au chemin du Lac-Écho situés de part et d'autre des rues Paquette et Valiquette.

C-330: Cette zone comprend les terrains situés de part et d'autre du boulevard du Curé-Labelle dans le secteur de l'intersection de la rue Principale.

C-331: Cette zone comprend les terrains situés de part et d'autre du boulevard du Curé-Labelle entre les rues Principale et des Frangins.

C-229: Cette zone est adjacente au boulevard du Curé-Labelle entre les rues des Frangins et Leblanc.

H-235: Cette zone est adjacente au boulevard du Curé-Labelle en face de la rue des Frangins.

P-354: Cette zone correspond au parc linéaire « Le P'tit Train du Nord ».

P-355: Cette zone correspond au parc régional de la Rivière-du-Nord.

H-212 : Cette zone comprend une partie des terrains situés au Domaine Laurentien. Elle inclut en entier ou en partie les rues des Faisans, des Pélicans, des Malards, des Canaris, des Sarcelles, des Flamants, des Cerisiers, des Érables, des Bouleaux, des Épinettes, des Pins, des Saules, des Cèdres, des Génévriers, des Cyprès, des Hêtres, des Chênes et le boulevard du Lac Saint-François.

P-223: Cette zone correspond au terrain de balle et la station de pompage d'aqueduc du Domaine Laurentien.

C-233: Cette zone comprend les terrains situés sur le côté ouest du boulevard du Curé-Labelle entre les rues des Sorbiers et Canadiana.

H-234: Cette zone comprend une partie des terrains du Clos-Prévostois. Elle inclut en entier ou en partie les rues du Clos-Toumalin, du Clos-de-Giron, du Clos-des-Artisans, du Clos-du-Marquis et du Clos-Frantin.

P-238: Cette zone correspond aux terrains de l'école Champ-Fleur et du terrain de soccer du Domaine Laurentien.

P-241 : Cette zone comprend les terrains situés en bordure de la rivière du Nord face à l'école Champ-Fleur.

H-242: Cette zone comprend les terrains correspondant à la propriété située au 2552, boulevard du Curé-Labelle

H-215: Cette zone comprend une partie des terrains situés au Domaine Laurentien. Elle inclut en entier ou en partie les rues des Faisans, des Génévriers, des Mélézes, des Ormes, des Rameaux, des Peupliers, des Cormiers, des Palmiers, des Pommiers, des Trembles, des Tilleuls et boulevard du Lac Saint-François.

C-224: Cette zone comprend les terrains situés de part et d'autre de l'intersection de

la rue Canadiana et du boulevard du Curé-Labelle.

H-239: Cette zone comprend une partie des terrains du Clos-Prévostois. Elle inclut en entier ou en partie les rues du Clos-des-Jacobins, du Clos-du-Meurier et du Clos-des-Artisans.

H-244: Cette zone comprend les terrains situés sur le côté est du boulevard du Curé-Labelle entre la rue Beauséjour et la rue Clavel.

H-246: Cette zone comprend des terrains situés à l'est du terrain de soccer du domaine Laurentien.

R-210: Cette zone comprend les terrains situés entre la ligne de transmission électrique et la limite des municipalités de St-Hippolyte, Ste-Sophie, Lafontaine, Elle s'étend du lot original 315 au lot original 323.

C-226: Cette zone comprend les terrains situés sur le côté est du boulevard du Curé-Labelle face à la rue Beauséjour.

C-227 : Cette zone comprend les terrains situés sur le côté est du boulevard du Curé-Labelle face au secteur des rues Lionel, Marcotte, Sigouin et Giroux.

H-228: Cette zone comprend les terrains situés de part et d'autre du boulevard du Curé-Labelle. Elle inclut les rues Lionel, Marcotte, Sigouin, Giroux, Clavel et Leblanc.

C-245: Cette zone comprend des terrains situés au nord du terrain de soccer du domaine Laurentien.

L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés au service du greffe de la Ville aux heures normales d'ouverture.

2. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet, la zone d'où elle provient et le numéro du règlement;
- Être reçue au bureau de la Ville au plus tard le 26 juillet 2002;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Ville, aux heures normales d'ouverture.

4. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet 310-55-1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans des règlements qui n'auront pas à être approuvés par les personnes habilitées à voter.

5. Consultation des projets

Le second projet de règlement 310-55-1 peut être consulté au service du greffe de la Ville de Prévost au 2870, boul. du Curé-Labelle, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À PRÉVOST, ce 19 juillet 2002

Réal Martin, directeur général et greffier

Gîte touristique

Aux Berges Fleuries



De belles chambres pour une ou quelques nuits, tout près de l'église sur la rue Principale

1028, rue Principale à Prévost J0R 1T0
auberges@colba.net
www.aubergefleurie.com
(450) 224-7631

R E S T A U R A N T



Celui qui n'apprécie pas la cuisine ne regarde jamais un lever de soleil.

Table d'hôte différente chaque semaine

Salles privées disponibles pour vos réceptions

167, route 117, Sainte-Anne-des-Lacs 227-3196
Ouvert le midi du mardi au vendredi, en soirée du mardi au samedi

Les Arpenteurs-géomètres BEAUPRÉ, PAQUETTE ET ASS.

Pierre PAQUETTE A.G.
Denis BEAULIEU A.G.

2906, boul. Curé-Labelle
C.P. 357, Prévost
Tél.: 224-2979
Télec.: 224-5603
pbag@videotron.ca



Me Paul Germain
NOTAIRE et CONSEILLER JURIDIQUE
861, rue de l'École à Prévost

(450) 224-5080
Télec.: (450) 224-8511

GARAGE E. LAROCHE

3036, BOUL. LABELLE
PRÉVOST 224-5353

- remorquage
- entretien de système à injection
- mécanique générale
- atelier de silencieux

Benoît Guérin

Avocat

(450) 431-5061

télec.:
(450) 431-5206
bguerin@laurentides.net

473,
rue Laviolette
Saint-Jérôme
(Qué.) J7Y 2T8